



Renouvellement de deuxième titre de séjour

Par **salim**, le **02/04/2010** à **00:33**

Bonjour,

je suis jeune marocain marié depuis Septembre 2008 avec une Française et on a un enfant ensemble mais depuis un petit moment on s'entend plus comme avant et elle est partie vivre chez sa mère et mon problème c'est qu'elle est restée jusqu'au moment où j'ai besoin d'elle pour m'accompagner à la préfecture pour renouveler mon titre de séjour d'un an elle demande le divorce et elle refuse toutes reconductions et du coup je me trouve sans titre de séjour sachant que j'ai mon appartement et un CDI.

et quand j'ai regardé sur internet je me suis rendu compte que je peux faire une demande de séjour au titre de parent d'enfant Français et j'ai son acte de naissance avec moi .sauf que j'ai pas de justificatif qui prouve l'entretien et l'éducation de mon enfant vu qu'il a un an et qu'il vit avec sa mère et que tout ce que je fais c'est quand elle a besoin de quelques choses j'envoie des mandats cachés par poste à ma femme mais très rarement et je voudrais savoir qu'est-ce que je dois faire pour justifier mon entretien de mon enfant .est-ce que je dois lui acheter des trucs à son nom sachant que j'ai pas le droit à la CAF et donc je sais pas ce que je dois mettre comme justificatif

je souhaite savoir plus d'information svp pour sortir de cette situation délicate merci

Par **anais16**, le **18/04/2010** à **20:01**

Bonjour,

je vous conseille éventuellement de demander des attestations à des professionnels s'occupant de votre enfant: pédiatre, nourrice..., prouvant votre présence à ces moments avec

votre enfant.

Sinon, je vous conseille de demander au plus vite une garde partagée de l'enfant. Voyez cela avec votre avocat du divorce.

Anais

Par **salim**, le **26/04/2010** à **20:28**

Merci pour les informations mais mon problème c'est que mon ex qui s'occupe de l'enfant et j'ai aucune attestation sur moi. la maman a tous pris avec elle. la seule chose que j'ai c'est les feuilles de mandats que je lui envoie pour acheter à mon enfant. qu'est-ce que je dois faire? et comment je vais faire pour déposer un dossier à la préfecture? les pièces demandées... merci

Par **sam125**, le **19/05/2010** à **00:35**

est-ce que dans mon cas je suis obligé de demander une attestation de nationalité française pour mon enfant au tribunal? merci